



# EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

*Sénégal*

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

## Rapport d'Activités Décembre 2025

**EAGLE**  
*Sénégal*

## Sommaire

Points principaux .....	3
1      Investigations.....	4
2      Opérations.....	4
3      Légal.....	5
4      Media.....	6
5      Management .....	7
6      Relations extérieures.....	8
7      Conclusion .....	8



**EAGLE**  
*Sénégal*

## Points principaux

- Démarches administratives : **En Décembre 2025**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers de renouvellement du projet d'accord de partenariat déposés auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- **Le 1<sup>er</sup> Décembre 2025** s'est tenue au Tribunal d'Instance hors classe de Dakar, la cause opposant le Ministère Public, la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols de Dakar contre la nommé Alioune THIAM. Les débats d'audiences et les plaidoiries se sont tenus correctement. La partie civile a demandé la somme de six millions de dommages et intérêts. Le procureur a requis une peine d'emprisonnement de deux mois ferme et une amende de 1.200.000 FCFA. La défense a demandé la clémence pour leur client qui est un délinquant primaire et chef d'entreprise très reconnu dans ce pays. L'affaire a été mis en délibérée au 04 décembre 2025.
- **Le 04 décembre 2025**, le tribunal d'instance hors classe de Dakar a reconnu le sieur Alioune THIAM coupable de détention, circulation et tentative de commercialisation de dépouilles d'espèces protégées. Le tribunal le condamne à une peine de deux (02) mois d'emprisonnement assorti sursis, une amende de 1.200.000 CFA et au paiement de 6.000.000 FCFA au titre des dommages et intérêts à la parties civiles qui est la Direction des Eaux, Forêts Chasse et Conservation des sols.
- **Le 17 décembre 2025**, EAGLE Sénégal a été reçu en audience par le Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP). Cette rencontre avait pour objectif de présenter au nouveau Directeur le projet EAGLE et d'explorer les possibilités d'une collaboration avec cette direction relevant du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique.

## 1 Investigations

### Indicateur :

Nombre d'investigations ayant abouti à l'identification de nouvelles cibles	<b>23</b>
Investigations ayant abouti à une opération	<b>00</b>
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	<b>11</b>
Nombre de missions	<b>13</b>

Au mois de décembre 2025, des enquêtes ont été menées au Sénégal. Ces enquêtes visaient à lutter contre le trafic d'espèces intégralement et partiellement protégées dans le pays. Au total, **13** missions ont permis de réaliser **23** enquêtes. Ces enquêtes ont permis d'identifier **11** nouveaux présumés trafiquants dans **02** régions du Sénégal



## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	<b>00</b>
Nombre de trafiquants arrêtés	<b>00</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>00</b>

- **En décembre 2025, 00 Opération**
- La préservation des espèces menacées constitue une priorité fondamentale pour sauvegarder la biodiversité et maintenir l'équilibre des écosystèmes. Les efforts déployés pour lutter contre

le trafic d'espèces protégées sont essentiels afin de garantir un avenir durable pour la faune sauvage et notre environnement.

### 3 Légal

#### Indicateur

<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de suivis d'audience (préciser le lieu et raison)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>02</b> (Tribunal d'Instance hors classe de Dakar/ Affaire MP et DEFCCS c/ Alioune THIAM)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>01</b> (Alioune THIAM à la maison d'arrêt de Rebeus)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>00</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>01</b> (Alioune THIAM)</li> </ul>

**02** audiences se sont tenues ce mois-ci. **01** trafiquant en détention provisoire. **01** décision de justice ce mois-ci. **00** trafiquant purgent une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrestation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>00</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Audition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>00</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gardés à vue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>00</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déferrement au parquet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>00</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de condamnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>01</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de visite en prison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>00</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de condamnés ayant purgé leur peine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>00</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes actuellement en prison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>00</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre jour passé en prison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>08 jours</b> (Alioune Thiam à la Maison d'Arrêt de Reubeuss)</li> </ul>

- **Au mois de décembre 2025**, le département juridique a assisté à 02 audiences au niveau du Tribunal d'Instance hors classe de Dakar.
- Il s'y ajoute que le Département juridique a, en plus de cela, mené des actions allant dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.

- **Audience**
- **Le 1<sup>er</sup> Décembre 2025**, s'est tenue au Tribunal d'Instance hors classe de Dakar, l'audience opposant le Ministère Public, la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols de Dakar et Alioune THIAM. Les débats d'audiences se sont tenus normalement. D'abord, La partie civile a demandé la condamnation du prévenu et réclame la somme de 06 millions de dommages et intérêts. Ensuite, le procureur a expliqué au juge la gravité des faits et a requis une peine d'emprisonnement de deux mois d'emprisonnement ferme et une peine d'amende de 1.200.000 FCFA. Enfin, la défense a demandé la clémence pour leur client qui est un délinquant primaire et un chef d'entreprise très reconnu dans ce pays. Après les débats, le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour le 04 décembre 2025.

- Le 04 décembre 2025, le Tribunal d'instance hors classe de Dakar a rendu la décision qui suit :

Le tribunal, statuant publiquement et contradictoirement contre le prévenu Alioune Thiam et à l'égard de la partie civile en matière correctionnelle et en premier ressort ;

**En la forme**

Déclare l'action publique recevable ;

**Au fond**

Déclare le prévenu coupable des faits, de détention et de commercialisation d'espèces intégralement protégées sans autorisation;

Le condamne à une peine d'un (2) mois assortis de sursis ; et une amende de 1.200.000 de francs CFA

Reçoit la constitution de partie civile de la DEFCCS;

Condamne le prévenu à payer la somme de 6.000.000 francs CFA au titre des dommages et intérêts ;

Ordonne la confiscation des dépouilles et trophées saisis et les met à la disposition de la DEFCCS.

#### 4 Media

##### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : **00**

Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00</b>

- Au mois de **Décembre 2025**, aucune production médiatique n'a eu lieu.
- Toutefois le département média a effectué des activités qui entrent dans le cadre de ses compétences. Ainsi, le département média a procédé à la mise à jour de l'ICS Media.
- **Site Web et médias sociaux**

Le Département média a fait la mise à jour des contenus du site web concernant la criminalité faunique. Le travail de veille et de mise à jour des plateformes des réseaux sociaux continue. Une veille médiatique a également été lancée.

- **Renforcement de capacité**

Dans le cadre du renforcement de compétences, le Département média continue d'effectuer des recherches sur la criminalité faunique notamment le trafic de faune en Afrique.

## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juristes en test	<b>00</b>
Nombre de media en test	<b>01</b>
Nombre d'enquêteurs en test	<b>00</b>
Nombre de comptable en test	<b>00</b>
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	<b>00</b>
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	<b>01</b>

- Démarches administratives : **En Décembre 2025**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers de renouvellement du projet d'accord de partenariat déposés auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- **Le 1<sup>er</sup> Décembre 2025** s'est tenue au Tribunal d'Instance hors classe de Dakar, la cause opposant le Ministère Public, la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols de Dakar contre la nommé Alioune THIAM. Les débats d'audiences et les plaidoiries se sont tenus correctement. La partie civile a demandé la somme de six millions de dommages et intérêts. Le procureur a requis une peine d'emprisonnement de deux mois ferme et une amende de 1.200.000 FCFA. La défense a demandé la clémence pour leur client qui est un délinquant primaire et chef d'entreprise très reconnu dans ce pays. L'affaire a été mis en délibérée au 04 décembre 2025.
- **Le 04 décembre 2025**, le tribunal d'instance hors classe de Dakar a reconnu le sieur Alioune THIAM coupable de détention, circulation et tentative de commercialisation de dépouilles

d'espèces protégées. Le tribunal le condamne à une peine de deux (02) mois d'emprisonnement assorti sursis, une amende de 1.200.000 CFA et au paiement de 6.000.000 FCFA au titre des dommages et intérêts à la parties civiles qui est la Direction des Eaux, Forêts Chasse et Conservation des sols.

- **Le 17 décembre 2025**, EAGLE Sénégal a été reçu en audience par le Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP). Cette rencontre avait pour objectif de présenter au nouveau Directeur le projet EAGLE et d'explorer les possibilités d'une collaboration avec cette direction relevant du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		02		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visio conférence
01	00	00	01	00

**En Décembre 2025, 02** rencontres.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration.

1. Le Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées
2. Le Point focal de la CITES

## 7 Conclusion

*Sénégal*  
Au mois de décembre 2025 EAGLE Sénégal, à la suite de l'opération qui a été menée à Dakar et qui ayant permis l'interpellation de deux personnes et la saisie de 02 défenses d'éléphant et 106 pièces d'ivoire d'éléphant sculpté, a assisté à deux suivi d'audience au niveau du tribunal d'instance hors classe de Dakar. EAGLE Sénégal a également rencontré le Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées pour une future collaboration.

Sur le plan administratif, les démarches se poursuivent toujours pour le renouvellement de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et la signature de l'accord avec la Direction Générale des Douanes.

**En 2026, EAGLE SENEGAL** attend rehausser le nombre de missions de lutte contre le trafic de faune au Sénégal.